Après les chaleureux mots d’accueil de **M. Christophe Pomez**, directeur adjoint de l’Institut et de **M. Tudor Vasile Maftei Golopentja**, président de l’ACRFPC (Association de médiateurs roumains co-organisatrice du colloque), le président du Conseil de la Médiation, **M. Dorin Badulescu** a également fait savoir sa satisfaction de contribuer à cette manifestation, espérant aboutir à une harmonie législative dans l’espace francophone.

**Mme Gabrielle Planes**, présidente de l’ANM et co-présidente de l’IMEF et **M. Eric Battistoni**, co-président de l’IMEF, ont insisté sur la nécessité de la création d’une plateforme de ressources, dont la Roumanie pouvait être à la fois contributrice et bénéficiaire afin que la médiation, plus qu’une technique soit une ouverture au savoir, notamment grâce à son devoir d’impertinence.

**M.Cristi Danilet**, juge et membre du Conseil Supérieur de la Magistrature, il expose combien la situation des tribunaux roumains est devenue difficile. Le problème majeur est la surcharge de dossiers, en dix ans leur nombre a doublé, aboutissant en 2012 à 3 ,5 millions, ce qui sur une population de 19 millions démontre qu’un roumain sur trois va en justice et qu’à ce rythme, en trois ans, tous les roumains auront vu un juge.

Durant ces deux jours, des tables rondes et un débat :

**Table ronde N°1 : Echanges sur la situation de la médiation dans les différents pays représentés (Roumanie, Belgique, France) et mise en évidence des idées et propositions novatrices :**

**Table ronde N°2 La médiation en entreprise au service de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.**

**Table ronde N°3 : Quelles perspectives pour élargir le champ des possibles en médiation ? Nouvelles technologies, médiation préventive notamment dans le domaine du travail, médiation organisationnelle, perspectives sur les projets de coopération à réaliser dans l’espace francophone qui unit nos pays.**

Le débat s’organise ensuite autour de la question de la place de la médiation dans la conduite du changement, (en cas de fusion ou d’éclatements de sociétés, de séparations d’associés), de projets (modifications de service notamment) de changement de processus, d’outils, de déménagement. Derrière toutes ces problématiques, on trouve la peur, le sentiment d’injustice.

**Mme Gabrielle Planes** aura le mot de la fin : « développons la médiation à l’école, ce sont nos enfants qui feront la différence ! »

**Pour un compte-rendu plus détaillé de ces travaux, copier le lien suivant dans votre navigateur :**

[**https://dl.dropboxusercontent.com/u/88617220/Bucarest%20compte-rendu.doc**](https://dl.dropboxusercontent.com/u/88617220/Bucarest%20compte-rendu.doc)